

financement d'un tel programme exige déjà beaucoup de nos ressources.

C'est exactement cela. Pour leur part, les gens éprouvent un sentiment de peur et de frustration à cause de la voie où le pays s'engage. La réforme fiscale est pour eux une cause de frustration et ils s'inquiètent du projet de loi sur la concurrence qui, pour les Canadiens, est un autre exemple classique de gouvernement paternaliste qui se prétend plus à même de juger.

**M. Nesbitt:** Il est vraiment chouette celui-là.

**M. McCutcheon:** Oui, vraiment chouette. Les Canadiens craignent la Corporation de développement du Canada qui inquiète vraiment les hommes d'affaires. Ils craignent l'application du programme de développement régional.

Je crois donc que le moment est tout choisi pour que le ministre des Finances propose un amendement ou qu'il appuie l'amendement actuel à l'effet d'exonérer de l'impôt sur les gains en capital, les exploitations et les propriétés agricoles. A mesure que nous avancerons dans l'étude du bill, il pourrait en faire autant pour les petites entreprises. L'impôt sur les gains en capital ne devrait pas frapper l'outillage des agriculteurs. Une telle mesure serait des plus rétrograde. Les agriculteurs n'ont pu survivre, malgré le niveau actuel des prix, que grâce au taux d'amortissement dont ils peuvent bénéficier pour leur outillage. Pour être rentable, leur entreprise doit être bien équipée. Il ne leur reste pratiquement aucun autre avantage que l'amortissement de leur outillage. Les agriculteurs qui en ont pris un soin particulier, ont pu en tirer profit après son amortissement. Même cette possibilité leur est aujourd'hui refusée.

Je conviens que le taux de récupération n'est pas aussi élevé que celui de l'impôt sur le revenu, mais il est important tout de même. Ils n'auront plus besoin de garder leur outillage puisqu'ils ne seront plus en mesure de poursuivre leur activité. Ils pourraient tout autant l'user aussi rapidement que possible, le mettre ensuite au rancart et recevoir les prestations de bien-être du gouvernement.

• (8.50 p.m.)

Pour conclure, monsieur le président, je voudrais citer de nouveau M. John Meyer, qui parle dans cet article du bill de réforme fiscale et, en particulier, des caisses de retraite. Il résume toute cette mesure fiscale en ces termes:

Au-delà de ces considérations, le fait est que ces mesures de réforme imposent en général des impôts plus lourds à la production et à l'épargne, à une époque où il faut plus que jamais encourager la hausse de la production et l'épargne. D'autre part, elles imposent à l'entreprise des modalités financières peu pratique, à un moment où, plus que jamais, son activité doit faire face à la réalité.

Malgré tout, la seule complexité de cette mesure législative suffit encore pour en retarder la mise en œuvre. On demande au Parlement de juger en quelques mois un bill dont la préparation jusqu'à aujourd'hui a exigé près de dix ans. Il faut saisir dans leur totalité de nouveaux principes que leurs auteurs eux-mêmes, alors que le texte doit être largement remanié, ne comprennent pas nettement.

La matière est trop considérable et il est facile de le reconnaître. M. Benson devrait maintenant indiquer sans ambiguïté qu'il se contentera de l'adoption des articles du bill qui, en général, ne prêtent pas à controverse, quitte à reporter, pour qu'on en poursuive la discussion et la modification, les articles qui y prêtent. Ce serait le premier pas. Le deuxième serait le retrait des parties du bill qui ralentissent l'activité commerciale.

Pour la gouverne du député de Winnipeg-Sud-Centre, qui ne faisait pas attention, je répète que l'auteur de cet article est M. John Meyer, et je lui recommande de lire

[M. McCutcheon.]

certaines des articles de ce monsieur. Ils sont plus sensés que les œuvres du ministre des Finances.

**M. Gleave:** Monsieur le président, l'objet de cette proposition est de percevoir un impôt sur les gains en capital réalisés sur les fonds agricoles, et l'amendement dont la Chambre est saisie les en exempterait. Je voudrais traiter de la façon dont les promoteurs de cet impôt sur les gains en capital réalisés sur les fonds de terre en établiront l'assiette. Le ministre dirait-il sur quelle base, le jour de l'évaluation, ses fonctionnaires établiront la valeur foncière? Je le demande au ministre: utiliseront-ils la valeur marchande?

Il me semble qu'il y a trois façons possibles de déterminer la valeur de la terre le jour de l'évaluation. Les fonctionnaires peuvent se fonder sur la valeur productive de la terre, et essayer d'établir cette valeur. Ils peuvent également se fonder sur les impôts, sur la valeur actuelle de la terre aux fins de l'impôt. Il se peut que le ministre et son secrétaire parlementaire trouvent ce point très amusant, monsieur le président, mais j'aimerais qu'ils me répondent parce qu'il est important pour moi en tant que cultivateur et pour mes voisins.

S'ils veulent que les cultivateurs engagent des évaluateurs pour apprécier leur terre ce jour-là, d'une façon acceptable du point de vue du ministère, j'aimerais qu'ils nous le disent pendant que nous étudions encore ce bill parce qu'un des facteurs les plus importants de l'équation n'est pas le montant d'impôts qui sera perçu sur les gains en capital, mais le mode d'évaluation de la terre à ce moment-là. Je crois que c'est au ministre et à son secrétaire parlementaire de nous répondre parce que ces articles ont déjà été adoptés.

Permettez-moi de rappeler au ministre des Finances que, lorsque nous avons demandé au ministre chargé de la Commission canadienne du blé de songer à inclure le revenu net comme facteur dans les dispositions de son bill de stabilisation, il nous avait répondu que personne ne pouvait déterminer le revenu net de façon satisfaisante. Monsieur le président, si personne ne peut déterminer le revenu net de façon satisfaisante, j'en conclus que vous ne pouvez pas déterminer la valeur de la terre, qui est certainement un des facteurs importants des coûts de production.

**M. Osler:** Foutaise!

**M. Gleave:** Ce n'est pas de la foutaise. C'est un fait. Si vous ne le savez pas, vous ne savez pas grand-chose.

**M. Orlikow:** Il ne le sait pas.

**M. Osler:** Je ne sais pas grand-chose, mais je le sais.

**M. Gleave:** Monsieur le président, tout économiste digne de ce nom vous dira que le coût d'être propriétaire d'une terre est un des facteurs importants des coûts de la production agricole.

**M. Osler:** J'ai demandé à un groupe de cultivateurs dans la circonscription d'Assiniboia ce que valait leur terre, et ils me l'ont dit. Ils le savaient.

**M. Peters:** Ils vous l'ont certainement dit le jour des élections.

**M. Gleave:** Ils disent n'importe quoi aux blancs-becs dans Assiniboia, et les marchands de grains sont leurs cibles préférées.

**M. Osler:** Ils me l'ont dit à moi, bien que je ne sois pas un blanc-bec.